

VILLE DU NEUBOURG - EURE

Conseil Municipal du 26 mai 2014

Convoqué le 16 mai 2014, le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mai 2014 en mairie sous la présidence de Madame CHEVALIER Marie Noëlle, Maire.

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION ENSEIGNEMENT- VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - CULTURE

Réunion du 5 mai 2014

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

- Suivi des manifestations à venir : Fête de la peinture, Anniversaire de la Libération du Neubourg
- Opéra en plein air Don Giovanni
- Programme culturel 2014-2015
- Forum des associations du samedi 06 septembre.

ENSEIGNEMENT ET SPORT

- CA du collège Pierre Corneille
- Réforme des Rythmes scolaires : actualités et poursuite d'un groupe de travail
- Actualités sportives.

QUESTIONS DIVERSES

2. COMMISSION AMENAGEMENT URBAIN

Réunion du 20 mai 2014

- Bois du champ de Bataille : Convention d'entretien
- Arrêts transport CG 27 : Rue de Brionne, rue de la paix et place Mal Leclerc
- Rue de Brionne et Champ de Bataille : Travaux de voirie CG 27
- Rue H Dunant : Aménagement carrefour / rue de Brionne
- Rue de Brionne : changement de priorité
- Questions diverses

3. COMMISSION TRAVAUX - CADRE DE VIE

Réunion du 10 avril 2014

- Travaux cinéma : remplacement de fauteuils et revêtement mural
- Déplacement aire de jeu ZAC Gare
- Budget investissement 2014
- Questions diverses

Réunion du 15 mai 2014

- Cimetière : visite du jardin du souvenir
- Complexe sportif de l'hippodrome : Extension PMU
- Ecole Jean Moulin : modification de la salle polyvalente (cloisonnement et isolation)
- Questions diverses.

4. COMMISSION COMMUNICATION - ANIMATIONS

Réunion du 23 mai 2014

- Bilan du repas des Aînés
- Préparation de Fête de la musique
- Débriefing de la chasse aux œufs
- Questions diverses

5. COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Réunion du 19 mai 2014

Projets à définir

6. CCAS

Informations

7. URBANISME

Réunions des commissions du 28 avril 2014 et du 22 mai 2014

- délibération autorisant la vente de la parcelle 22 de la troisième tranche de la ZAC de la Gare ;
- délibération autorisant la vente de la parcelle 23 de la troisième tranche de la ZAC de la Gare.
- délibération approuvant le plan de masse modifié (version mai 2014) présenté par la SILOGE pour l'immeuble de la rue Bioche, autorisant SILOGE à déroger à l'article UB 12 relatif au stationnement des véhicules et à réaliser 13 places de parking dans l'emprise de sa propriété.

8. AFFAIRES DIVERSES

=> Délégation à Madame le Maire

Précisions concernant les délégations du conseil municipal donnée au maire dans le cadre de l'article I2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

=> Conseil de surveillance de l'hôpital

Le conseil municipal doit désigner le représentant de la commune au conseil de surveillance de l'hôpital.

=> Convention ERDF

Afin de permettre l'extension BT et l'alimentation d'un tarif jaune pour le gymnase André Clousier, le passage de 2 canalisations souterraines sur une longueur de 71 mètres et la pose d'un coffret s'avèrent nécessaires. Ces travaux seront réalisés sur la parcelle cadastrée AN n°8, propriété de la Commune. Une convention de servitudes permettra de définir les droits du distributeur (ERDF) ainsi que ceux du propriétaire. L'autorisation de signer cette convention doit être accordée par le conseil municipal.

=> Personnel communal

- Recrutement de 2 agents saisonniers

Pour le remplacement du personnel d'accueil pendant les congés d'été.

=> Convention de co-maitrise d'ouvrage Vitot - Le Neubourg

Reprise de branchements privés sur la conduite publique sur la rue des Bruyères, rue du Bois Cordieu, rue Saint Nicolas, rue du Buc.

- *Nomination des 3 représentants à la commission d'attribution*

- *Nomination d'un coordonateur de la co-maitrise d'ouvrage*

=> Convention entre la ville et Coul'Eure du cheval

Autoriser Mme le Maire à signer la convention pour l'entretien annuel du parcours santé, du parcours nature et du Bois du Champ de Bataille.

=> Jury d'assises

Conformément à l'article 261 du code pénal, le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Le nombre de jurés pour la commune est de 4, ce seront donc 12 personnes qui devront être désignées.

Lors du tirage au sort, les électeurs qui n'auront pas 23 ans lors de la prochaine année civile ne seront pas retenus.

=> Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). La commission est appelée à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, valeur locative qui sert de base au calcul des taxes principales.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, Maire adjoints, M. Francis DAVOUST, M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LEMERRER, M. Benoît PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Christelle DEGLOS, Mme Stéphanie OZERAI, M. Alain LEROY, M. Claude PASQUIER, Mme Christel BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Laëticia LEBRUN, M. Edouard DETAILLE

ABSENTS EXCUSES :

M. Benjamin MAUGY qui a donné pouvoir à Mme Christel BERNARD
M. Hervé VANDERMEERSCH, Mme Nathalie TRICHARD.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Anita LE MERRER et Mme Isabel COUDRAY

Mme le Maire débute la séance par un mot sur la campagne des élections européennes. Elle informe le conseil municipal de l'intervention des services de la préfecture, de la gendarmerie et du Procureur pour dénoncer la pose d'affiches sur des emplacements électoraux d'autres partis, rappelant que des règles existent et doivent être respectées.

Mme le Maire annonce que suite à la démission de Mme Isabelle VITTECOQ pour raisons personnelles, M. Alain LEROY, suivant de la liste, est à présent membre du conseil municipal.

APPROBATIONS DES COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Concernant le rapport du conseil du 14 avril 2014, Mme Christel BERNARD fait part de la demande de M. Benjamin MAUGY de préciser, lorsqu'il est fait mention en page 8 du vote à l'unanimité l'an passé de refuser toute demande d'inscription d'enfants habitant une autre commune qui refuse de participer aux frais de scolarité, qu'il s'agissait, pour les membres de son équipe et lui-même, d'une décision temporaire dans l'attente de trouver un consensus plus tard.

Concernant le conseil municipal du 28 mars 2014, M. Jean-Baptiste MARCHAND indique au conseil qu'un recours a été déposé devant le Tribunal Administratif pour le non-respect des consignes de la circulaire du Préfet de février 2014 concernant la composition de la Commission d'Appel d'Offres et du CCAS.

Mme Christel BERNARD s'interroge sur le contenu des procès-verbaux et cite notamment celui du conseil du 27 janvier 2014 dans lequel ont été repris les propos du journal « Le Courrier de l'Eure ». Elle comprend la difficulté de retranscrire mot à mot tout ce qui a été dit.

M. Arnaud CHEUX répond que le texte que Mme Michèle LECRAS demandait d'intégrer était sa version des faits. Pour ne pas avoir de parti pris, il a paru préférable de reprendre les propos d'une tierce personne, neutre.

Mme Christel BERNARD indique que si d'autres problèmes se présentaient à l'avenir, elle demanderait que le conseil municipal soit enregistré.

1. COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORT ET CULTURE

Réunion du 5 mai 2014

Rapport de Mme Anita LE MERRER

Etaient présents : Mmes BERNARD, COUDRAY, LE MERRER, LOPEZ, VAUQUELIN,
M. BARBIER, DURAND.

Excusée : MN CHEVALIER, C. DEGLOS.

Assistait : Melle DOUBET.

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ Suivi des manifestations à venir

- Du 07 mai au 02 juillet : Exposition au lycée agricole « Autour du Vêtement de travail » avec Charles Fréger, photographe et Raphaël Lamy, costumière.
- Du 07 mai au 28 juin : Animation autour de la Mer et exposition de Maurice Pommier à la Médiathèque
- Dimanche 1^{er} juin : Fête de la peinture.

M. Durand doit s'informer auprès de l'ABF de la possibilité d'installer des cimaises discrètes à l'intérieur du Vieux Château, afin de pouvoir exposer des peintures sans grilles. Nous aurons besoin d'élus le matin (10h à 12h30) et l'après-midi (14h à 17h30).

- Jeudi 05 juin : projection du film « Le jour le plus long » par l'Office de Tourisme au Viking.
- Dimanche 24 août : Anniversaire de la Libération du Neubourg. Intervention de l'association « Normandie Perche Military Club » : exposition de véhicules anciens, défilé, possibilité de faire monter quelques passagers.

- Samedi 20 et dimanche 21 septembre : Journées Européennes du Patrimoine. Visite guidée du Vieux Château le dimanche avec une exposition.

→ **Opéra en plein air Don Giovanni de Mozart des 20 et 21 juin 2014**

En avril 2014, Mesdames Chevalier, Dupont et Vauquelin ont rencontré Madame Benizri, Directrice des Opéras en plein-air, et Madame Lauriot-Prévost responsable communication pour mettre en place un partenariat à destination des écoles du Neubourg. Celui-ci ne pourra pas se concrétiser en 2014 car le spectacle n'est pas adapté aux écoles élémentaires et les délais sont courts. En 2015, il est prévu, sans doute, La Traviata. Il pourrait y avoir une rencontre en amont avec le chef d'orchestre ou un chanteur ou un metteur en scène.

→ **Programme culturel 2014-2015**

- Pièce « Tous des malades » avec Marion Games, le samedi 31/01.
- Les Hommes de Piaf, le dimanche 14/12.
- Etat de siège, le samedi 29/11.
- Festival du Film Documentaire : du 03 au 08 novembre 2014. A la demande de M. Donnat de la Médiathèque Départementale de l'Eure, la commission est favorable à la candidature de la ville du Neubourg à l'inauguration de ce Festival.
- Livre sur Le Neubourg avec M. Ducastel : la commission est défavorable à l'édition de ce livre car la CDC a déjà mobilisé des fonds publics pour recenser le patrimoine bâti.

→ **Forum des associations du samedi 06 septembre au Haut Phare**

M. Kespern a accepté d'animer cette journée. L'affiche a été retenue. Réunions de préparation le lundi 23 juin et le mardi 26 août.

→ **Cinéma** : Nombre d'entrées

Supercondriaque : 3 595 entrées sur 6 semaines.

« Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu ? » : 2 945 sur 3 semaines.

ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **CA du collège Pierre Corneille du 14 avril 2014**

- L'agent comptable constate une très bonne gestion et un résultat exceptionnel.
- Le collège P. Corneille sera doté d'une subvention exceptionnelle pour les livres. Quelque soit le montant de cette subvention et au vu du résultat, il est envisagé de :
 - * acheter des livres pour les 3èmes à la prochaine rentrée,
 - * acheter des équipements notamment pour le mur d'escalade,
 - * acheter du matériel vétuste pour la cuisine (refus du CG de financer certains matériels).
- M. Legendre a constaté l'état de la cour récemment. Mme Prissette regrette qu'il ne soit pas prévu de la refaire cette année alors qu'elle avait été budgétée en 2013.
- Vote d'une motion (ce n'est pas la 1ère fois), concernant la non rétribution des heures sup effectuées lors d'un dysfonctionnement de la restauration du 07/02/2013.
- Difficultés rencontrées pour le nettoyage des locaux du fait du non remplacement des agents de service en arrêt. Mise en place de tâches (balayage des classes par exemple) un jour sur deux par exemple.

→ **Réforme des Rythmes scolaires**

La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 29 avril. Nous souhaitons proposer une des deux mesures d'assouplissement, soit ½ journée de TAP par semaine. Les prochaines échéances sont le lundi 12 mai avec une réunion avec les équipes pédagogiques et le 20 mai avec les représentants des parents d'élèves.

→ **Demandes de subventions projets pédagogiques**

– **Ecole maternelle F. Dolto**

Transport vers le lycée dans le cadre du partenariat : soit **696 €**. L'an dernier nous avons pris toute cette somme.

Voyage scolaire : coût de 1000 €.

Demande de détails sur cette dépense.

– **Ecole Dupont de l'Eure**

* Sortie au centre hippique d'Epéard pour 2 classes CP et CP/CE1 88,70 € de transport et 828 € (18 € par enfant). Coût total de 968 €.

* Sortie au Château du Blanc Buisson pour une classe de CE1 : 295 € de transport et 150 € de visite (6 € par enfant). Coût total de 445 €.

Il est proposé d'accorder un montant maximum de **370 euros** (eu égard au coût du transport) + **2 € par enfant** pour les activités.

Soit 462 € pour la sortie au centre hippique.

Soit 345 € pour la sortie au Château du Blanc Buisson.

→ **Actualités sportives et d'associations**

– **Au tour des Juniors** : 3 étapes avec la participation de 125 coureurs

3 courses ont eu lieu début mai : Evreux – Breteuil sur Iton, un contre la montre par équipe (Emanville – Tournedos BH) et Le Neubourg au Vieux Château – Louviers

– **Bureau OMS** le mercredi 07 mai

– **Remise des trophées OMS** le vendredi 16 mai

– WE 31/05 et 1/06 : **Inter région Cadets et tournoi de football pour les jeunes**

Prochaine commission le lundi 02 juin 2014 à 18h30.

=> *Mme Isabelle VAUQUELIN soumet au vote l'attribution de subventions pour les projets pédagogiques.*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de subventions aux écoles pour les sorties pédagogiques prévues, à savoir 696€ pour l'école maternelle (transport vers le lycée) et 807€ pour l'école Dupont de l'Eure (soit 462€ pour la sortie au centre hippique et 345 € pour la sortie au Château du Blanc Buisson).

=> *Mme Isabelle VAUQUELIN apporte des explications sur l'assouplissement proposé par le Ministre sur la Réforme des Rythmes Scolaires.*

L'option d'impacter sur les vacances scolaires n'a pas été retenue pour éviter les disparités entre chaque établissement scolaire.

Le groupe de travail avait opté sur une demi-journée pour les écoles primaires, et deux fois 1h30 pour les maternelles. Ce choix avait dans un premier temps été partagé lors d'une réunion avec des représentants des professeurs des écoles le 12 mai 2014. Lors de la réunion du 20 mai 2014, des élus municipaux et des représentants de parents d'élèves du

Neubourg et du ROVISTEP ont retenu la proposition de TAP sur deux plages de 1h30 sur deux jours.

Mme Isabelle VAUQUELIN propose que le conseil municipal se positionne sur le choix suivant : proposer aux quatre écoles, à savoir les deux écoles élémentaires du Neubourg, ainsi que les écoles maternelles du Neubourg et de Villez deux créneaux d'1h30. Elle précise que cette option devra être validée par les conseils d'écoles qui vont se tenir avant le 6 juin 2014.

Par ailleurs, Mme Isabelle VAUQUELIN indique que le syndicat qui s'occupe du transport scolaire (STIS) rencontre des difficultés dans son organisation pour la rentrée prochaine. Il manque à l'heure actuelle sept cars et sept chauffeurs, et rappelle que le Conseil général s'était engagé à assurer le transport si le choix de la matinée supplémentaire se portait sur le mercredi matin.

Pour répondre à M. Edouard DETAILLE qui demande ce qui se produira si les conseils d'écoles n'approuvent pas cette option, Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'il faudra mettre en place l'option d'origine, c'est à dire trois temps d'une heure chacun (sur trois jours de la semaine), en précisant que cela nécessiterait 40 intervenants le vendredi.

M. Francis DAVOUST s'interroge sur le coût, Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'il est estimé entre 150 et 200€ par enfant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires dans les trois écoles élémentaires du Neubourg sur deux plages de 1h30 sur deux jours différents.

=> Mme Isabelle VAUQUELIN propose aux membres du conseil la prise en charge des Temps d'Activités Périscolaires par la collectivité, permettant ainsi un égal accès pour tous les enfants.

M. Benoit PENET demande si une participation ne pourrait pas être demandée aux parents pour les responsabiliser.

Mme Christel BERNARD insiste sur l'intérêt pour les enfants de pouvoir découvrir de nouvelles activités.

Mme Anita LE MERRER indique qu'il serait possible de demander aux parents de signer un engagement pour la période de chaque activités (9 semaines par activité).

M. François BIDAULT est pour la gratuité de ces activités, rappelant la gratuité de l'école publique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires.

2. COMMISSION AMENAGEMENT URBAIN

Réunion du 20 mai 2014

Rapport de M. Didier ONFRAY

Étaient présents : Madame DUPONT, Messieurs BRONNAZ, BIDAULT, DELAUNAY, MAUGY, ONFRAY, PASQUIER.

Excusés : Madame CHEVALIER, Messieurs BARBIER et VANDERMEERSCH.

Assistait : Monsieur BLOMME.

→ **Bois du Champ de Bataille : Convention d'entretien**

M. Blomme a présenté le projet de convention d'entretien du bois de Champ de Bataille entre la commune du Neubourg et la société aux Coul'eure du cheval (Le Gros Theil).

Le contrat prévoit le nettoyage et l'entretien régulier des allées ainsi que la remise en état et l'entretien des différents parcours.

Le coût annuel est de 5250€ HT correspondant à 15 jours d'intervention à 350€ HT/jour.

La durée du contrat est annuelle, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties 2 mois avant la fin du contrat.

M. PASQUIER a signalé au niveau du texte, que soit précisé au niveau des matériaux utilisés, que ceux-ci soient au plus près de l'existant.

→ **Arrêts transport CG27 : Mise en sécurité et mise aux normes pour handicapés.**

En accord avec le Conseil général, il est demandé de mettre aux normes les points d'arrêts transport au Neubourg.

1- Il est proposé de mettre l'arrêt transport de la place du Maréchal Leclerc aux normes, avec réalisation d'une bande de sécurité plus un accès handicapés avec rampe d'accès en pente douce, et, une place de stationnement handicapé à proximité. Les horaires des voyageurs et ceux des scolaires étant intercalés, il est prévu à partir de la rentrée 2014 de supprimer l'arrêt transport scolaire de la rue de la Paix. En septembre prochain, les enfants prendront le bus à l'accès mis en sécurité et mis aux normes handicapés de la place du Maréchal Leclerc.

Le coût des travaux est de 3799€ TTC, subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Général.

2- Concernant l'arrêt transport CG27 rue de Brionne, il est convenu avec le Conseil Général d'améliorer la sécurité des personnes qui descendent du bus. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 40 % par le Conseil Général.

→ **Travaux voirie CG27 : rue de Brionne et du Champ de Bataille**

Au mois de juin, le Conseil Général a prévu de refaire la voirie de la rue de Brionne et de la rue du Champ de Bataille entre la fontaine de l'envol et la rue des Remparts.

→ **Rue Henri Dunant : Aménagement du carrefour avec la rue de Brionne**

Afin d'améliorer la visibilité et de sécuriser la circulation au niveau du carrefour de la rue Henri Dunant et de la rue de Brionne, il est prévu d'aménager le carrefour en rétrécissant la chaussée du côté gauche de la rue Dunant pour recentrer la rue. Après travaux, il est proposé de remettre la rue Henri Dunant en priorité à droite (suppression du céder le passage existant). Il est aussi prévu au sol le marquage d'un passage piéton.

Coût des travaux 12800€ TTC, subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil Général.

→ **Rue de Brionne : changement de priorité**

Objectif : Sécuriser la rue des remparts, en priorisant celle-ci par rapport à la rue de Brionne.

1- dans le sens Le Neubourg vers Brionne, pose d'un stop rue de Brionne au carrefour avec la rue des Remparts

2- dans le sens inverse de Brionne vers le Neubourg, pose d'une balise « céder le passage » rue de Brionne avec la rue des Remparts.

→ **Questions :**

- M MAUGY signale que sur la place de l'église, des véhicules utilisent le passage piéton devant le Saint Martin pour sortir du parking.

Ce point sera pris en compte lors du projet d'aménagement de la place afin de remédier à cela.

- Mme DUPONT s'interroge sur la durée du double sens de la rue Bioche.

Celui-ci sera maintenu au minimum, le temps nécessaire à la construction des deux immeubles prévus dans la rue Bioche, environ 2 ans.

→ **Divers :**

- Le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Neubourg et Vitot, et le projet de convention entre la commune et les abonnés concernés par la réalisation des travaux de branchement seront à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- L'Agence de l'eau subventionne jusqu'à 3500€ / branchement, s'agissant d'une opération groupée de branchement.

A cet effet, une réunion publique est organisée avec l'Agence de l'eau, le Maître d'œuvre retenu Concept Environnement, et, les habitants des 2 communes, le mercredi 21 mai à la salle de Vitot.

=> *M. Francis BRONNAZ demande au conseil municipal d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention entre la ville et la société « Coul'Eure du cheval » pour l'entretien du Bois du Champ de Bataille.*

Mme Christel BERNARD demande s'il sera possible de connaître à l'avance le calendrier des interventions pour le communiquer auprès des écoles car elle pense que cela présente un intérêt pédagogique.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention avec la société « Coul'Eure du cheval » pour l'entretien du Bois du Champ de Bataille.

=> *Mme Isabel COUDRAY attire l'attention sur la dangerosité de la sortie du parking devant l'église ; la visibilité étant gênée par les véhicules et particulièrement les camions en stationnement.*

=> *M. Francis BRONNAZ rappelle aux membres du conseil la possibilité de solliciter des subventions auprès du Conseil Général pour certains travaux :*

- *la mise en sécurité et mise aux normes handicapés de l'arrêt de bus de la place du Maréchal Leclerc, subventionnable à hauteur de 80 %,*
- *l'amélioration de la sécurité de l'arrêt transport CG27 rue de Brionne, à hauteur de 40 % par le Conseil Général,*
- *l'Aménagement du carrefour au niveau du carrefour de la rue Henri Dunant et de la rue de Brionne, à hauteur de 40 % par le Conseil Général.*

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire a sollicité auprès du Conseil général les possibles subventions citées ci-dessus.

=> *M. Francis BRONNAZ donne lecture de la convention de co-maitrise d'ouvrage Vitot - Le Neubourg.*

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

=> *M. Francis BRONNAZ donne lecture de la convention qui sera à signer par chaque abonné concerné pour leur raccordement sur le réseau public d'assainissement des eaux Usées.*

Mme Christel BERNARD demande le coût de ces travaux. M. Francis BRONNAZ répond que le coût dépendra de chaque situation, en fonction des distances, mais donne un coût moyen de 2 500 € par raccordement. M. Arnaud CHEUX précise que l'obtention de la subvention auprès de l'Agence de l'Eau permettra la quasi gratuité pour la majorité des raccordements.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les conventions avec les abonnés concernés par la réalisation des travaux de branchement.

Le Conseil autorise Mme le Maire a sollicité auprès de l'Agence de l'Eau une subvention groupée pour l'ensemble de ces branchements.

=> Afin de permettre l'extension BT et l'alimentation d'un tarif jaune pour le gymnase André Clousier, le passage de deux canalisations souterraines sur une longueur de 71 mètres et la pose d'un coffret s'avèrent nécessaires. Ces travaux seront réalisés sur la parcelle cadastrée AN n°8, propriété de la Commune. Une convention de servitudes permettra de définir les droits du distributeur (ERDF) ainsi que ceux du propriétaire. L'autorisation de signer cette convention doit être accordée par le conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec ERDF.

3. COMMISSION TRAVAUX - CADRE DE VIE

Réunion du 10 avril 2014

Rapport de Mme Hélène LEROY

Etaient présents : M. François BIDAULT, Président
Mesdames E. DUPONT, H. LEROY,
Messieurs A. CHEUX, F. BRONNAZ, G. BARBIER,
H. VANDERMEERSCH, E. DETAILLE, C. PASQUIER, B. MAUGY
Monsieur G. BLOMME, Directeur des Services Techniques

→ Travaux cinéma :

- En accord avec M. Foulogne le cinéma sera fermé du 3 septembre au 4 octobre 2014 pour travaux :

1. remplacement de 30 fauteuils sur les aires latérales
2. réutilisation des sièges pour l'aire centrale
3. création de 6 strapontins (réservés aux encadrants)
4. création de 2 places « handicapés »

Soit 38 places supplémentaires, de 371 à 409.

- Pendant les travaux, le revêtement mural sera changé après le passage des câbles sono, si nécessaire. La toile tendue sera posée sur un support après agglomération d'un contreplaqué de 5mm et d'une mousse pour une meilleure acoustique. L'écran sera remplacé en fin de travaux.

- Il est demandé l'installation d'une prise de courant au sol pour les régies en fond de salle. Cela pourrait se faire au prochain changement de revêtement de sol.

- Remplacement de la moquette sur les parties latérales avec l'installation d'un guide lumineux au sol.

- Ces travaux (tissu tendu et fauteuils) font l'objet d'une consultation à procédure simplifiée.

→ Déplacement de l'aire de jeux de la rue Bioche :

- Situé près de la résidence Delaunay en travaux actuellement, ce jeu doit être déplacé pour raisons de sécurité. La commission propose de le réimplanter sur la ZAC de la Gare, rue de Honfleur à l'arrière de l'Office du Tourisme. Livraison pour le 15 juin 2014.

- Un portique balançoire porte bébé sera rajouté. L'ensemble sera installé sur un revêtement caoutchouc.

- Coût total du transfert et du portique supplémentaire 28 000 €.
- La Sécomile financera **l'installation** d'un nouveau jeu rue Bioche, après la fin des travaux.
- Il est demandé l'installation de quelques bancs et poubelles.

→ **Questions diverses :**

Toilettes Place de la Mare des fossés :

- Installation d'une cellule à l'intérieur du bâtiment existant avec redistribution pour la création :

- d'un sanitaire « handicapés »
- d'un sanitaire hommes & femmes

par la diminution de 2/3 du local technique. Le matériel est en alu, l'accès sera payant, 20 centimes sont proposés.

- Les urinoirs seront d'accès gratuit.
- Le nettoyage des sols, cuvettes et abattants se fera par jets d'eau et séchage par soufflerie d'air.
- Les revêtements seront en pâte de verre orange pour les murs et marron pour les sols. Les plafonds seront en aluminium.
- Ce bâtiment sera fermé la nuit, par des portes en inox, programmables.
- Ces travaux font l'objet d'une consultation à procédure simplifiée avec deux devis. La Sté MPS a été retenue avec un coût prévisionnel des travaux de 78 000 € TTC.
- La voirie autour du bâtiment sera élargie pour en faciliter l'accès. Des panneaux signalétiques lumineux en ville, sont à l'étude pour en indiquer la direction. Des bacs à fleurs seront disposés sur la placette.
- Fin des travaux : fin juin 2014, avant la Fête Saint Paul.

⇒ Concernant les toilettes de la Place Mare des Fossés, Mme Christel BERNARD revient sur l'accès à 20cts, M. François BIDAULT répond que cela correspond à ce qui est déjà opérationnel rue Bioche. Mme Christel BERNARD doute de l'hygiène d'urinoirs, il lui est répondu qu'un nettoyage automatique est assuré.

⇒ Quant aux travaux au cinéma, M. François BIDAULT insiste sur l'amélioration de l'acoustique.

Réunion du 15 avril 2014

Rapport de Mme Hélène LEROY

Etaient présents : M. François BIDAULT, Président
 Mesdames E. DUPONT, H. LEROY,
 Messieurs A. CHEUX, F. BRONNAZ, G. BARBIER, E. DETAILLE,
 C. PASQUIER, B. MAUGY
 Monsieur G. BLOMME, Directeur des Services Techniques

Excusé : Monsieur H. VANDERMEERSCH

→ **Cimetière : visite du jardin du souvenir**

- Bel ensemble en marbre blanc et vert accueillera 30 urnes funéraires dans un premier temps avec une possibilité d'extension de 12 urnes. Le système d'immersion des cendres dans une vasque de galets blancs arrosée de jets d'eau successifs remplacera l'ancien jardin du souvenir où s'entasse à l'air libre les cendres des défunts. Des bancs sont disposés dans l'espace pour permettre le recueillement.
- Le mur de plaque du fond du jardin pourrait :
 être refait en bauge

être recouvert en bauge
être masqué par de la végétation

- Le jardin est entouré de plantations très développées, travaux d'aménagement réalisés par les services techniques.

→ **Visite de l'école Jean Moulin :**

- La grande salle (ancien préau) : Des travaux vont être réalisés afin de la transformer en salle polyvalente et occasionnellement en bureau de vote. Des difficultés de chauffage nous obligeront :

à isoler les murs

à cloisonner la salle au niveau des piliers, avec une porte tiercée

à installer des faux plafonds

La reprise de l'éclairage, voire la pose d'un radiateur en régie.

- Les travaux faits par des entreprises se feront pendant l'été pour être livrés à la prochaine rentrée scolaire. Les accès handicapés seront privilégiés.

- La commission a pu constater que les salles de classes sont en bon état et très propres.

- Terrain d'évolution sportive : Il faudrait prévoir de modifier la hauteur des paniers de basket pour les mettre à hauteur des enfants et mettre des cordages en maille comme au terrain multi-sport.

→ **Complexe de l'hippodrome – extension PMU :**

- La société des courses souhaite voir agrandir l'installation du PMU pour mieux organiser la buvette à la place des toiles de tente.

- Cet agrandissement se fera sur une longueur de 10 mètres sur 2,85 m + une casquette de 2,50 m, avec un sanitaire « handicapés » et deux urinoirs.

- Le bâtiment de structure bois, sera bardé en bac acier et fermé par des grilles comme l'ancien pôle.

- Le permis de construire va être déposé. Les travaux font l'objet d'une mise en concurrence pour trois lots :

charpente, couverture

maçonnerie

terrassement et génie civil

pour un coût de 75 000 €. Une subvention de la Fédération du Cheval sera attribuée à hauteur de 22 000 €.

- Les travaux d'électricité, de plomberie, de menuiserie et de peinture se feront en régie.

- La mise en conformité de l'assainissement du complexe de l'hippodrome fera l'objet d'un autre projet qui sera réalisé également en régie, comme ultérieurement la rénovation des toilettes des tribunes « femmes ».

=> Mme Christel BERNARD fait remarquer l'importance des travaux à l'hippodrome pour seulement 2 jours d'utilisation par an. Elle émet l'idée d'y organiser d'autres courses, comme des courses de lévriers par exemple. M. Francis DAVOUST ajoute que le site pourrait également servir pour d'autres manifestations d'associations du Neubourg.

=> M. François BIDAULT indique que le samedi précédent a eu lieu l'inauguration des jardins familiaux et salue la bonne participation des membres de l'association des jardins. Mme Marie-Noëlle CHEVALIER précise que toutes les parcelles sont actuellement occupées.

=> Concernant les toilettes de la place Mare des Fossés, M. Jean-Baptiste MARCHAND demande pourquoi ce ne sont pas des entreprises du Neubourg qui sont intervenues. M.

Arnaud CHEUX lui répond que privilégier des entreprises du Neubourg serait discrétionnaire et rappelle que cette démarche est contraire au code des marchés publics.

Mme Laëticia LEBRUN regrette qu'aucune entreprise du Neubourg ne soit choisie pour les travaux. M. Arnaud CHEUX répond que des entreprises peuvent être choisies si elles répondent aux consultations. Mme Laëticia LEBRUN indique que les petites entreprises seront toujours écrasées. M. Arnaud CHEUX précise que le choix des entreprises est fait en fonction de la qualité et du prix. Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que pour un certain nombre de prestations, ce sont des commerçants et artisans du Neubourg qui sont sollicités.

M. Jean-Baptiste MARCHAND demande à pouvoir voir les factures. M. Arnaud CHEUX répond que la liste des factures est envoyée aux membres de la commission finances. M. Jean-Baptiste MARCHAND demande donc à en faire partie et indique que dans le tableau des commissions adressé par mail à l'ensemble des conseillers, il n'était inscrit dans aucune commission alors qu'il avait rempli la feuille distribuée à l'issue du conseil du 28 mars dernier. Mme Hélène LEROY lui répond qu'il avait coché des cases qui ne correspondaient pas à des commissions. M. Arnaud CHEUX insiste en disant que les commissions sont ouvertes à tous. M. Jean-Baptiste MARCHAND répond que ce n'est pas le cas pour le CCAS et la commission d'appels d'offres.

M. Arnaud CHEUX termine en demandant à M. Jean-Baptiste MARCHAND d'être respectueux dans son attitude au conseil.

4. COMMISSION COMMUNICATION - ANIMATIONS

Réunion du 23 mai 2014

Rapport de Mme Brigitte LOPEZ

Etaient présents : Brigitte LOPEZ ,Evelyne DUPONT, Francis DURAND ,
Gilles BARBIER

Absente excusée : Christelle DEGLOS qui remplace Isabelle COUDRAY

Assistait : Laëtitia MAISONNEUVE

→ Repas des aînés du 11 mai

- 204 inscrits contre 165 en 2013 ; soit une quarantaine de personnes de plus que les années précédentes.

- Six personnes ne pouvaient se déplacer et les élus ont assuré le transport.

- Le fait d'inscrire cette manifestation au printemps a été dans l'ensemble plutôt apprécié et les retombées ont été très bonnes, tant sur le plan du repas qui provenait de commerçants locaux, que sur l'animation musicale : entre les plats, les deux musiciens, accordéon et saxo sont passés à chaque table pour jouer un morceau.

En conséquence, la commission souhaite faire appel à ces mêmes musiciens pour l'année prochaine.

- Les doyens Mme CATTIN Paulette 93 ans et Monsieur POCHON Robert 97 ans ont été mis à l'honneur et sont repartis, l'une avec des fleurs et l'autre avec des chocolats.

- Le service était assuré par le personnel communal (13 personnes).

- Le champagne a été servi par les élus.

- Coût pour 230 personnes (convives-élus-personnel) :

repas et boissons : 7315 €

Location vaisselle ,nappage : 1529 €

Musiciens : 400 €

- Madame CHEVALIER, dans son discours de bienvenue a annoncé qu'en 2015, ce repas aurait lieu le dimanche 10 mai.

→ Séances de cinéma retraités

Bilan saison octobre 2013 à mai 2014

Octobre 2013	« Elle s'en va »	192 entrées
Novembre 2013	« Violette »	132
Décembre 2013	« Quai d'Orsay »	104
Janvier 2014	« Belle et Sébastien »	150
Mars 2014	« Supercondriaque »	312
	« Diplomatie »	110
Avril 2014	« Qu'est-ce qu'on a fait du bon Dieu »	331
Mai 2014	« Barbecue »	171

Soit 1502 entrées dont 1074 sur les 5 séances de 2014

Prochaine séance en octobre en conservant la même heure : 14h30 qui convient mieux à tous.

→ Fête de la musique du 21 juin

- Compte tenu des 2 mariages qui ont lieu ce jour, le podium qui devait être installé sur le parvis de la mairie sera déplacé sur la place du Vieux Château.

Finalement, cela permettra de concentrer cette manifestation dans le même périmètre.

- La programmation est en cours. Plusieurs établissements souhaitent organiser des concerts, certains ont trouvé les artistes, d'autres sont en cours de négociation et d'autres sont dans l'attente que nous leur transmettions des contacts suivant les demandes reçues en mairie.

- Communication sur cet événement :

1° Affiche générale pour annoncer la fête de la musique

2° Quelques jours avant : communication sur le programme avec les lieux et noms des différents groupes : site – flyers – Courrier de l'Eure.

→ Chasse aux œufs du 19 avril dans le parc du Vieux Château

- A ce débriefing, étaient présents, outre les membres de la commission, les élus qui avaient participé à cette manifestation et M. et Mme DAZARD du Fournil d'Eugénie, qui avaient fourni les friandises et offert les 6 lots.

- Beau succès pour cette première. 230 inscrits ,215 participants :

102 chez les 3-6 ans dont 61 neubourgeois

113 chez les 7-12 ans dont 64 neubourgeois

- Compte tenu du nombre de participants, nous avons dû faire 3 groupes d'une trentaine d'enfants dans les deux catégories.

- Le matin, quelques élus se sont rendus sur place afin de cacher les 900 œufs en plastique sur le terrain et dans la paille qui nous avait été fournie par le lycée agricole.

- A partir de 14h, contre présentation du bon d'inscription, était remis à chacun un ticket où il devait inscrire ses nom, prénom et commune, ne restait plus qu'à remplir la case avec le nombre œufs récoltés. Dès que le groupe était constitué, le top départ (7 min pour les grands et 10 min pour les petits) puis le stop était donné à l'aide d'une cloche. Le temps de chasse expiré, les enfants ramenaient les œufs récoltés, ceux-ci étaient comptés et le nombre inscrit sur le ticket qui leur avait été remis précédemment. En contrepartie, un sachet de friandises leur était donné. Pendant ce temps, les œufs récupérés étaient au fur et à mesure à nouveau cachés.

Parallèlement, les enfants ont pu profiter des ateliers de décoration et de peinture d'œufs qui n'ont pas désemplis.

Vers 17 heures, les prix ont été remis aux 6 gagnants des deux catégories ; trois étaient neubourgeois.

Pour terminer, un goûter a été offert aux participants.

- Coût de l'animation : 769 € (375 € pour les sachets de friandises, 316 € pour la librairie Lepetit en fournitures pour la chasse et les ateliers et 78 € pour le goûter).

- Bonnes retombées :

Animation très appréciée des enfants et des parents, deux des gagnants sont allés remercier le Fournil d'Eugénie ;

Les exposants du marché aux fleurs sur la place du château ont bien vendu, ils étaient très satisfaits et prêts à revenir l'année prochaine ;

Les ateliers proposés par les Jardiniers de France n'ont pas désemplis ;

Cela a animé également le centre-ville ;

Aucun problème au niveau du stationnement et de la circulation.

- Manifestation à renouveler l'année prochaine, date prévue le 04 avril. Il sera nécessaire de :

annoncer une date limite pour les inscriptions.

revoir l'organisation pour la participation des tous petits et en conséquence, prévoir 3 espaces de jeux en modifiant les tranches d'âges : 3-4 ans, 5-6 ans et 7-10 ans

pour rendre le terrain plus attractif et multiplier les cachettes, prévoir la mise en place d'autres objets (cette année : une brouette et un panier) et pourquoi pas entre autres, des épouvantails.

l'espace dédié aux ateliers de décoration d'œufs était trop restreint compte tenu du nombre de participants (tente de 12x6 à partager avec la chasse aux œufs). Prévoir une seconde tente de même dimension dans l'alignement de la première et disposer entre elles deux rangées de barrières délimitant ainsi une allée pour les parents.

→ **Vivre ensemble N° 61**

- Etude de la nouvelle « une »

Page d'accueil : une grande photo et trois petites annonçant les manifestations à venir

Edito du Maire à l'intérieur

- Dernière page : mix de photos des manifestations passées.

- Textes en cours de finalisation, l'édition ne sortira probablement pas avant début juin.

- Réflexion pour 2015, si site internet plus performant, pourquoi ne pas faire une édition semestrielle du Vivre Ensemble. Un devis va être demandé.

→ **Questions diverses**

- Panneaux d'affichage pour les manifestations de la ville

Les deux de la place Gambetta sont installés depuis février. Il est envisagé d'en installer un troisième devant le parking de la poste.

M. Francis DAVOUST revient sur la chasse aux œufs qui a été un vrai moment de bonheur pour les enfants, et les plus grands.

5. COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Réunion du 19 mai 2014

Rapport de Mme Hélène LEROY

Etaient présents : Mme LEROY Hélène, Présidente

Mmes C. DEGLOS, A. LE MERRER, B. LOPEZ

M. JB MARCHAND

Etait excusée : Mme I. COUDRAY,

→ Première réunion des affaires sociales, tous les membres du conseil municipal étaient invités pour faire connaissance avec cette nouvelle commission. Certains ont répondu

pour dire qu'ils n'étaient pas intéressés, d'autres pour demander de programmer cette commission à une heure plus tardive.

Nous étions donc cinq pour échanger sur l'existant et sur les projets à venir.

→ **L'existant** :

- le transport à la carte
- l'atelier de précarité énergétique
- la commission habitat dégradé
- la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- Plan canicule, plan grand froid, prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire
- service logements sociaux
- Visites annuelles des logements de la ville
- Clients en difficultés énergétiques

→ **Les projets qui pourraient se développer** :

- Organisation de voyages ou vacances pour personnes âgées
- Sorties pour les familles défavorisées en lien avec la Croix Rouge
- Sorties pour les jeunes (spectacles, sports) à tarif préférentiel
- Bons de réduction pour spectacles, concerts, matches...
- Acquisition d'un logement d'urgence pour des jeunes en difficultés
- Recensement des logements vacants sur le Neubourg
- Etc...

→ **Prochaine réunion** le 3^e lundi de chaque mois . Nous nous retrouverons le Lundi 16 juin à 18 h 30.

6. **CCAS**

Réunion du 28 avril 2014

Rapport de Mme Hélène LEROY

Etaient présents : Mme CHEVALIER, Présidente du CCAS
Mesdames DUPONT, LOPEZ, DEGLOS, BERNARD, LEROY
M.ONFRAY, conseillers municipaux
Mmes MAILLARD, BERTIN, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion,
Mme LEROY, représentant l'UDAF,
Mme MONNIER, représentant les associations de personnes handicapées,
Mme LECHEVALIER, représentant les associations de personnes âgées
Mme DESOMBRES et GRIMOUT, assistantes sociales

Etaient excusées : Mesdames VITTECOQ, PENET et EUDELIN

→ Approbation du compte de gestion 2013

→ Compte-administratif 2013

→ Affectation du résultat

→ Budget primitif 2014

- Délégation donnée à Mme la présidente du CCAS dans le cadre des compétences du CCAS
- Election du vice-président
- Revalorisation du plafond de la prise en charge par le CCAS des frais d'installation et d'abonnement à Présence verte
- Nomination de Mme Bernard au comité des 100 électeurs nationaux de l'UNCCAS.

→ **Dossiers en cours :**

- Attributions de 2610,25 € pour 11 demandes d'aide
- 1 dossier a reçu un avis favorable
- 1 dossier reste en attente d'informations complémentaires.

→ Prochain conseil d'administration le 26 mai à 17h.

7. COMMISSION URBANISME - AFFAIRES ECONOMIQUES

Réunion du 28 avril 2014

Rapport de Mme Isabelle VAUQUELIN

Etaient présents : Gilles Barbier, Isabel Coudray, Edouard Detaille, Francis Durand, Anita Le Merrer, Jean-Baptiste Marchand, Nathalie Trichard, Hervé Vandermeersch, Isabelle Vauquelin.

Absents excusés : Christel Bernard, Brigitte Lopez, Isabelle Vittecoq.

ÉCONOMIE

→ **Vente des entrepôts Valois / Casino**

Ce sont des locaux à usage d'entrepôt de 321 m² au sol, composés de deux bâtiments desservis par une cour de 18,5 m². Le bâtiment en briques de 278 m² ne peut être détruit. Le prix de vente est de 156 000 €.

Les membres de la commission ne sont pas intéressés à l'unanimité par l'acquisition de ce bien.

→ **Pierre 3000**

Le permis de construire date du 07 juillet 2010. M. Edouin s'était engagé par courrier à acheter le terrain avant le 31 décembre 2012. Une lettre recommandée a été envoyée à l'entreprise Edouin avec une échéance au 31 mai 2014. M. Edouin a sollicité un rendez-vous le 30 avril. Actuellement, 49 % de l'immeuble serait vendu et seulement une des 7 maisons.

→ **Terrain Crédit Agricole**

M. Durand a rencontré la directrice d'agence et le chargé des affaires immobilières de la CRCA. La vente sera sans doute réalisée en 2014.

URBANISME

→ **DIA**

- DIA 27 428 14021 : vente d'une propriété 35 rue de Verdun ;
- DIA 27 428 14022 : vente d'une propriété 24 C route de Beaumont ;
- DIA 27 428 14023 : échange rue Octave Bonnel ;
- DIA 27 428 14024 : Cession d'un bail commercial (Au fil des saisons) 74 rue de la république, 79 m², (parcelle AK 53, zone UA) ;

- DIA 27 428 14025 : vente d'une propriété bâtie, 10 route de Nassandres, 547 m², (parcelle AV 120, zone UC) ;
- DIA 27 428 14026 : vente d'une propriété bâtie, 20 route de Beaumont, 523 m², (parcelle AE 179, zone UC) ;
- DIA 27 428 14027 : vente d'une propriété bâtie, 10 rue de l'Ecalier, 800 m², (parcelle AN 32, zone UC).

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ **DP**

- DP 27 428 14F018 : modification d'une façade commerciale, 69 rue Dupont de l'Eure, (AL 235, zone UA). L'ABF a émis un avis défavorable à cette demande préalable. La commission n'émet pas d'avis défavorable.
- DP 27 428 14F019 : édification d'une charreterie 26 C route de Beaumont, (AW 113, zone UC) ;
- DP 27 428 14F020 : ravalement de façade du 1^{er} étage, à l'identique, 1 rue Dupont de l'Eure, (AM 236, zone UA et UB) ;
- DP 27 428 14F021 : clôture 11 allée des alouettes. **Les membres de la commission émettent un avis défavorable à la proposition de clôture, qui n'est pas conforme au PLU.**
- DP 27 428 14F022 : édification d'un abri de jardin, 1 allée de la source, (AC 173, zone UC) ;
- DP 27 428 14F023 : édification d'un abri de jardin, 20 A rue des Bruyères, (AB 152, zone UC) ;
- DP 27 428 14F024 : transformation d'un garage en chambre, 20 A rue des Bruyères (AB 152, zone UC).

→ **PC**

- PC 27 428 14F007 : construction d'un bâtiment comprenant salle de soins, salles d'activités et bureaux (AO92 et 95, zone UA et UB). Le CATTP ou Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel de Navarre souhaite s'agrandir sur son terrain.
- PC 27 428 14F008 : modification de façades en fonction de nouvel aménagement 23 rue Dupont de l'Eure (banques) (AL 6 et 7, zone UA). La banque CM-CIC a déposé un permis de construire pour un aménagement du magasin « Vêtements Jeanne ». **Les membres de la commission ont échangé sur les conséquences de la disparition de cette offre de vêtements.**
- Construction de deux bâtiments de stockage de paille de lin (AS 37 38 40 41 et 42, zone UE). Il faut vérifier si les 2 bâtiments ne sont pas trop proches des limites de propriété.
- PC de la SILOGE à l'angle de la rue Bioche et de la rue du Tour de Ville Nord. La partie construite représente actuellement 70% du terrain, alors qu'elle devrait être au plus égale à 50% pour être conforme au PLU. Un rendez-vous est à planifier avec la SILOGE et l'architecte.
- PC 27 428 11B022 qui concerne la parcelle AE 25. Ce permis de construire date de début janvier 2012 et était conforme au POS. Deux bornages contradictoires ont été réalisés. Le terrain est bordé de deux murs en bauge ; un des deux murs doit faire partie de l'enceinte du Vieux Château. La destruction d'un mur doit faire l'objet d'une DP.

→ **Question diverses**

- Charte façades et enseignes : une réflexion est en cours au niveau de la CdC. Le dossier avait été étudié par la précédente municipalité notamment sur le montant des taxes.
- Ce jour est arrivé des demandes d'agrément pour la vente des lots 3-22 et 3-23 de la 3^{ème} tranche de la ZAC de la Gare. **Les membres de la commission émettent un avis favorable.**

- Ce jour, la SECOMILE sollicite un avis pour la cession de 5 logements : 6 et 8 rue Prieuré, 13 rue du Docteur Legrand, 2 rue des Martyrs de la Résistance et 10 allée des Tilleuls. **Les membres de la commission émettent un avis favorable.**
- Ce jour une DIA est à étudier : il s'agit de la vente d'une propriété bâtie, située 4 place du Maréchal Leclerc. **Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ce bien.**

→ **Prochaine commission le jeudi 22 mai à 19h00** afin de poursuivre l'étude du dossier PC 27 428 14F008

Réunion du 22 mai 2014

Rapport de Mme Isabelle VAUQUELIN

Etaient présents : Christel Bernard, Isabel Coudray, Francis Durand, Anita Le Merrer, Brigitte Lopez, Jean-Baptiste Marchand, Nathalie Trichard, Isabelle Vauquelin.

Absents excusés : Gilles Barbier, Edouard Detaille.

URBANISME

→ **DIA**

- DIA 2742814029 : vente d'une propriété bâtie, 32 rue du Général de Gaulle, 238 m², parcelle AT 46, 47 et 80, zone UB.
- DIA 2742814030 : vente d'un terrain de 4543 m², parcelle AP 57 et 59.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ **DP**

- DP 2742814F025 : remplacement des menuiseries + châssis de toit, (AL 235, zone UA).
- DP 2742814F026 : Modification d'une façade commerciale, 31 rue du Général de Gaulle. La commission laisse au commerçant, le choix de sa couleur (deux couleurs présentées).

Les membres de la commission donnent un avis favorable à ces dossiers.

→ **PC**

- PC 2742814F009 : construction d'un hangar agricole de stockage.

Les membres de la commission donnent un avis favorable à ces dossiers. Mme Vauquelin s'abstient.

- PC de la SILOGE à l'angle de la rue Bioche et de la rue du Tour de Ville Nord. Le décalage du 20% s'expliquerait par un taux différent dans certains PLU, pour des immeubles en angle de rue. La partie Foyer Jeunes Travailleurs passerait de 297 m² à 293 m². L'autre partie passerait de 1 004 m² à 932 m². Le problème est que le projet ne comporte que 13 places de parking, alors que l'immeuble contient 18 logements. La SILOGE nous a proposé une délibération avec notamment une possibilité pour les 5 habitations restantes, de se garer sur un parking municipal.

Les membres de la commission ne souhaitent pas laisser cette possibilité. Ils considèrent qu'une partie des logements concerne des apprentis qui n'ont pas de voitures. Ils acceptent donc exceptionnellement, ce nombre de places de parking inférieur au nombre de logements.

Un mur droit de chaque côté du portail est dangereux pour la visibilité. **Les membres de la commission demandent une ouverture en V par exemple, avec un portail en retrait**, ce qui permettrait d'avoir un peu d'espace pour entreposer les poubelles le jour de ramassage.

ÉCONOMIE

→ **Pierre 3000**

L'entreprise Edouin a une échéance au 31 mai 2014. Soit elle s'engage à construire et verse 30% du montant du terrain et 70% au plus tard le 31/10/2014 sans prorogation possible, soit Eure Habitat reprend le terrain. Un rendez-vous avec l'Entreprise Edouin est fixé le mardi 27 mai.

Si le projet Pierre 3000 ne se concrétise pas, la SILOGE pourrait nous proposer 8 logements avec des loyers qui permettraient un accès à la propriété.

→ **PC 27 428 14F008** : aménagement du magasin « Vêtements Jeanne ». Suite à notre commission du 28 avril, suite à des échanges avec Mme Jeanne, **les membres de la commission proposent que soit étudiée une solution alternative avec la banque CIC et une autre activité commerciale dans le même projet.**

→ **Question diverse**

Mme Bernard indique qu'elle a eu des échos sur la démolition très prochaine de la maison de la rue de Vitot. Elle fait part de l'appréciation de M. Maugy qui considère que la maison est saine. Elle informe que la commune s'était engagée à ne pas la détruire au moment de la restauration de la gare.

M. Durand répond qu'il n'a pas eu d'information supplémentaire, suite au mail de Mme Bernard.

⇒ Pour revenir sur la maison de garde-barrière, M. Arnaud CHEUX présente une étude de EAD qui prévoyait un élargissement de la rue de Vitot pour permettre un passage vers la rue des Forrières en prévision de l'aménagement d'un futur lotissement. Cette étude qui a servi de base à l'élaboration du PLU définissait les emplacements réservés et les préemptions.

Le plan métré de l'époque qui prévoyait une largeur de 11m pour intégrer, en plus de la voirie, des voies douces montre que l'angle de la maison est pris dans la future voirie et les bassins de rétention. Un décalage de la voirie, pour maintenir la maison en place, n'est pas envisageable car l'angle serait trop fort par rapport à la rue de Vitot.

M. Arnaud CHEUX rappelle que le permis de démolir a été validé par la DDTM. La commission Urbanisme a étudié le permis par rapport au respect de la réglementation. Le dossier sera à présent étudié en commission Travaux.

Mme Christel BERNARD constate que cette étude d'EAD remonte à 2005 et insiste sur l'intérêt de conserver cette maisonnette, témoin du passé et à laquelle beaucoup de Neubourgeois sont attachés. Elle ajoute qu'il n'y a pas besoin de faire des voies trop larges qui favorisent la vitesse. Mme Anita LE MERRER répond qu'il y a besoin de largeur pour aménager des voies douces et des trottoirs.

M. François BIDAULT indique que la maison a été achetée 80 000€ en 2004. Les services techniques ayant estimé les travaux nécessaires 80 000€, le coût de cette maison atteindrait 160 000€. Les élus sont attachés au réaménagement de cette rue qui a toujours fait l'objet de discussion en réunions de conseil. Il faut penser à l'avenir et les Forrières représentent le futur du Neubourg.

Mme Christel BERNARD demande la date prévue pour la démolition. Selon elle, il n'y a pas urgence puisque les Forrières ne sont pas prêts d'être aménagés. M. Arnaud CHEUX indique à nouveau que le dossier va être étudié en commission Travaux : ce n'est pas parce que la ville a obtenu le permis de démolir que cela doit être fait tout de suite.

=> Concernant le manque de places de stationnement pour l'immeuble SILOGE de la rue Bioche, il est demandé au conseil de prendre une délibération approuvant le plan de masse modifié (version mai 2014) présenté par la SILOGE et autorisant SILOGE à déroger à l'article UB 12 relatif au stationnement des véhicules et à réaliser 13 places de parking dans l'emprise de sa propriété au lieu de 18.

M. François BIDAULT fait part de son désaccord sur ce point. Un seul véhicule par logement social est déjà faible, il pense que réduire davantage est une erreur. Certes un locataire peut ne pas avoir de véhicule, mais il faut penser aux visiteurs.

M. Francis DURAND indique qu'il s'agit d'une erreur du PLU concernant les constructions en angle de rue. Mme Christel BERNARD suggère de modifier le PLU. Pour M. Didier ONFRAY, la modification des pourcentages n'explique pas le problème car il y a proportionnellement trop de logements et pas assez de places de stationnement.

Avec 4 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal

**- approuve le plan de masse modifié (version mai 2014),
- autorise SILOGE à déroger à l'article UB 12 relatif au stationnement des véhicules et à réaliser 13 places de parking dans l'emprise de sa propriété.**

=> Monsieur Francis DURAND rappelle au conseil municipal que les cessions de parcelles par Eure Habitat dans le cadre de la commercialisation des lots de la ZAC de la Gare doivent faire l'objet d'un agrément préalable par la ville.

Deux dossiers sont présentés :

- vente de la parcelle 22 de la troisième tranche de la ZAC de la Gare (AM 417) d'une superficie de 378 m², pour un montant de 44 600 € TTC ;

- vente de la parcelle 23 de la troisième tranche de la ZAC de la Gare (AM 418) d'une superficie de 378 m², pour un montant de 44 600 € TTC.

Le conseil municipal décide d'agréer la cession de ces parcelles par EURE HABITAT aux personnes souhaitant se porter acquéreurs.

8. AFFAIRES DIVERSES

=> **Délégation à Madame le Maire**

Le conseil municipal donne des délégations à Mme le Maire dans le cadre de l'article l2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Certains articles nécessitent des limites définies par le conseil.

Le texte proposé prévoit d'autoriser Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 207.000 € HT.

Mme Christel BERNARD indique que ce montant de 207 000€ lui paraît trop important, rappelant qu'il était à 90 000€ l'an passé. Selon elle, il faut réunir la Commission d'Appel d'Offres pour des montants aussi élevés. M. Arnaud CHEUX répond qu'en dessous de ces seuils de 207 000€ pour les fournitures de services et 5 186 000 € pour les travaux, seuils fixés par le code des marchés publics à partir desquels la CAO doit être réunie, des procédures à marché adapté conviendront, ajoutant que ces procédures seront étudiées en commission, qui compte plus de membres que la CAO.

Avec 20 voix pour, 3 voix contre et 2 abstention, le conseil municipal décide de déléguer au maire, dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT, les compétences suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux,

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

. des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 207.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

. des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 5.186.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charges.

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions administratives (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) et devant les juridictions civiles et pénales (tribunal d'instance, tribunal de grande instance, cour d'appel, et cour de cassation), dans les domaines de l'urbanisme, du personnel, d'occupation de l'espace public.

- réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 300.000 €.

=> Conseil de surveillance de l'hôpital

Mme le Maire rappelle que le décret 2010-361 du 8 avril 2010 prévoit que chaque assemblée délibérante désigne en son sein un représentant pour siéger au conseil de surveillance des établissements publics de santé. Le conseil municipal doit désigner un délégué au conseil de surveillance de l'hôpital du Neubourg.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie Noëlle CHEVALIER, Maire, déléguée au conseil de surveillance de l'hôpital du Neubourg.

Mme le Maire informe les conseillers que les travaux de l'hôpital (dont le coût total est estimé à 3 millions et demi) vont démarrer mi-juin par des travaux de sécurisation en interne.

=> Recrutement de 2 agents saisonniers

M. Arnaud CHEUX précise que ces emplois saisonniers assureront l'accueil en mairie cet été.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement de deux agents saisonniers.

=> Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

M. Arnaud CHEUX rappelle que les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
- Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

M. Arnaud CHEUX lit la liste des candidats proposés en tant que commissaires titulaires domiciliés sur le territoire de la commune :

- M.HAAS Jacques
- M.LEPRETRE Arnaud
- Mme TASCHINI Myriam
- M.FIQUEPRON Michel
- Mme PENET Christelle
- M.LAFFILE Jean Marc
- M.FONTAINE (propriétaire forestier)
- et M.BONNEL Dany (Le Troncq) en tant que commissaire domicilié hors du territoire de la commune.

Mme Anita LE MERRER demande quel sera le rôle de ces personnes. M. Arnaud CHEUX répond qu'elles participeront aux réunions organisées par la Direction des Impôts pour définir la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, qui sert de base au calcul des taxes principales.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la liste des contribuables proposée.

=> Représentants de la commune aux commissions intercommunales

Mme le Maire indique que la communauté de communes propose à la commune du Neubourg de désigner deux conseillers qui participeront aux commissions thématiques intercommunales.

Mme le Maire propose de désigner M. Didier ONFRAY qui siègera à la commission Voirie, et M. François BIDAULT pour la commission des Sports.

Avec 23 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal désigne M. Didier ONFRAY et M. François BIDAULT comme membres supplémentaires de commissions de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

=> Jury d'assises

Conformément à l'article 261 du code pénale, sont tirés au sort à partir de la liste électorale 12 personnes désignées pour être jurés aux assises.

Lors du tirage au sort, les électeurs qui n'auront pas 23 ans lors de la prochaine année civile ne sont pas retenus.

Les 12 personnes désignées sont :

- LEFRANCAIS David
- LADEVIE Michel
- OSMONT Franck
- COTRONEO épouse LEROY Hélène
- GUILLOT Pascal
- DESPERROIS épouse PLANCQUEEL Lucienne
- HOUARD Frédéric
- TALON épouse SEBASTIEN Colette
- PONTY Laurette
- RIOULT épouse VANDOORSLAER Valérie
- BRUN Cynthia
- LEMONNER épouse SEGUIN Ghislaine

Fin de séance : 23h20

Prochain conseil : Lundi 30 juin à 20h30